

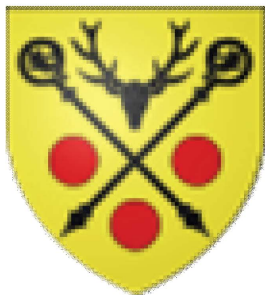


2^{ème} RALLYE DU BOULONNAIS HISTORIQUE CPEA COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

REGLEMENT PARTICULIER

18, 19 et 20 août 2017

<http://rallyeboulonnais.free.fr>



2^{ème} Rallye du Boulonnais Historique CPEA

18, 19 et 20 août 2017

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement particulier complète le règlement particulier du 26^{ème} Rallye National du Boulonnais.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 1 ^{er} juillet 2017 à minuit
Ouverture des engagements	Le 1 ^{er} juillet 2017 à minuit
Clôture des engagements	Le 07 août 2017 à minuit, caché de la poste faisant foi
Distribution du Road-Book	Le samedi 12 août 2017 de 08h30 à 14h00
	Le dimanche 13 août de 08h30 à 14h00
	Le jeudi 17 août 2017 de 08h30 à 10h00
	Le vendredi 18 août de 08h30 à 10h00
Reconnaitances (panachage autorisé)	Le samedi 12 août 2017 de 09h00 à 22h00 (sauf pour l'ES 2/4/6)
	Le dimanche 13 août 2017 de 09h00 à 22h00
	Le jeudi 17 août 2017 de 09h00 à 22h00
	Le vendredi 18 août 2017 de 09h00 à 22h00
Vérifications administratives	Le vendredi 18 août 2017 de 16h00 à 21h30 à la Mairie de SAMER (62830), Place du Maréchal Foch
Vérifications techniques	Le vendredi 18 août 2017 de 16h15 à 21h45 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le vendredi 18 août 2017, à 20h30 - Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 18 août 2017, à 22h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication des heures et ordre des départs 1 ^{ère} étape	Le vendredi 18 août 2017, à 22h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 19 août 2017, à 10h00, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
	Le samedi 19 août 2017, à 20h20, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER

Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Affichage au Tableau d'affichage officiel à 21h00, Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Le dimanche 20 août 2017, à 08h00, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Arrivée du Rallye	Le dimanche 20 août 2017, à 14h05, au CH10C
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier C.H. CH10C
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Café de la Mairie, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications administratives	Mairie, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel	A l'entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile (ASA du DETROIT) **Organisateur Administratif** organise le 18, 19 et 20 août 2017 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **organisateur Technique** une épreuve :

2^{ème} Rallye du Boulonnais Historique CPEA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 22/05/2017 sous le numéro 2017 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 560 en date du 08 juin 2017.

Comité d'Organisation

Président	M. Philippe SERGENT
Membres	M. Julien GRESSIER, Vice-président M. Bernard TASSART, Trésorier M. Michel TERNISIEN, Trésorier Adjoint Mme Sidonie SERGENT, Secrétaire Mme Adélaïde GRESSIER, Secrétaire Adjointe M. Benoit CARON, Responsable Matériel Les membres du Comité Directeur de l'ACCO Les membres de l'ACCO Mr Le Président de la Communauté de Communes de Desvres/Samer Mr Le Maire de Samer Mesdames, Messieurs Les Maires des Communes traversées

Secrétariat

.....
ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE)
Boite Postale 14
62830 SAMER
Téléphone : 03 21 83 03 80
Mail : autoclubcoteopal@aol.com
Site : www.rallyeboulonnais.free.fr
.....

Permanence pendant le Rallye

.....
CAFE DE LA MAIRIE
Place du Maréchal Foch
62830 SAMER
Téléphone : 03 21 83 03 80
.....

Organisateur technique

Nom : **ACCO (Auto Club Côte d'Opale)**

Adresse : **Boite postale 14 – 62830 SAMER – 03 21 83 03 80 – autoclubcoteopal@aol.com**

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue

M. François LANGLET (1559)
.....

La liste des officiels est identique au 26^{ème} Rallye National du Boulonnais - PEA.

Le Directeur de course délégué au Rallye du Boulonnais Historique PEA est : M. Eugène CITERNE (10415).

Le Responsable Commissaire Technique délégué au Rallye du Boulonnais Historique PEA est : M. Bernard POTTIER « GORDUCHE » (5010).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <http://rallyeboulonnais.free.fr>

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye National du Boulonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 07 août 2017 à minuit, – cachet de la poste faisant foi – à l'adresse suivante : ACCO – BOITE POSTALE 14 – 62830 SAMER** ou par mail autoclubcoteopal@aol.com mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 € + 6€ pour un rallye national
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 € + 6€ pour un rallye national
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 6, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du pilote et du copilote
- 1^{ère} page du PTH

La présentation du passeport P.T.N. ou P.T.H. est obligatoire.

Se reporter aux règles spécifiques VHC 2017.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Se reporter au règlement particulier du 26^{ème} Rallye National du Boulonnais.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par un additif de l'Organisateur au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye National du Boulonnais représente un parcours de 327,880 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales (4 différentes) d'une longueur totale de 125,800 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5	Communauté de Communes Desvres-Samer	15,000 km	3 fois	45,000 km
ES 2 / 4 / 6	C.C.D.S. 2 « Souvenir José BARBARA »	14,600 km	3 fois	43,800 km
ES 7 / 9	Pays de la Fraise	8,400 km	2 fois	16,800 km
ES 8 / 10	Wirwignes / Wierre-au-Bois / Longfossé	10,100 km	2 fois	20,200 km
TOTAL =				125,800 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu (**panachage autorisé**) :

Le samedi 12 août 2017 de 09h00 à 22h00 (**sauf pour l'E.S. 2/4/6**)

Le dimanche 13 août 2017 de 09h00 à 22h00

Le jeudi 17 août 2017 de 09h00 à 22h00

Le vendredi 18 août 2017 de 09h00 à 22h00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de **3**.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.

Les signes distinctifs des Officiels sont :

Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

Directeur d'Epreuve : chasuble rouge

Médecin : chasuble blanche

Média : chasuble verte

Commissaire de route : chasuble orange

Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge

Chronométrateur : chasuble bleue

Le pointage des carnets de bord aux C.H., ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les C.H. et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Article 7.3.16 (nouveau texte 2017)

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.19 CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 10 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2017.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2017.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

§ Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5.

§ Un classement général est publié pour **les Groupes N VHC J1 - J2, A VHC J1 - J2, B VHC J1 - J2** (1982 - 1990)

§ Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 - 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye, Place du Maréchal FOCH, 62830 SAMER.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

Coupes distribués

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées, Place Foch – 62830 SAMER.

Récompenses aux Commissaires de Route :

PRIX SPECIAL « ALAIN NICOLE » ; PRIX SPECIAL « BRIGITTE ROGEZ-DELATTRE » ; PRIX SPECIAL « JOSE BARBARA »

Des prix (coupes, autres) récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible :

03.21.81.47.19

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) <http://rallyeboulonnais.free.fr> (site officiel du rallye)